

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 23 juillet 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt trois juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Marie Bouchet, Maire,

Date de convocation : 16 juillet 2018

Présents : Mme Florence Latyk, Mrs Jean-Marie Bouchet, Alain Guyot, Xavier Chaudron

Absents excusés : Karen Blondel Mathis, M. Philippe Karcher et M. Michel Cœillet

M. Oeillet a donné procuration à M. Bouchet

M. Chaudron a été nommé secrétaire

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie et transmis au contrôle de légalité le 25 juillet 2018.

20180723-015) Stationnement :

L'entreprise Girod a fait plusieurs erreurs dans la pose des panneaux, elles seront réglées prochainement.

Le maire propose de mettre en place 2 stationnements PMR de chaque côté de la rue, le stationnement restera alterné comme depuis plusieurs années.

Adoption : 1 contre et 5 pour

20180723-016) Règlementation sur la protection des données personnelles

Une loi sur la protection des données personnelles a été voté le, les communes ont obligation de désigner un délégué à la protection des données personnelles qui a pour fonction de veiller à ce que la collectivité soit en conformité avec le règlement européen général de protection des données. Le délégué doit être indépendant de la commune pour éviter les conflits d'intérêt. Le centre de Gestion a mis en place un service qui pourrait coûter entre 500 et 800 euros. Des informations complémentaires seront demandées à l'association des Maires de Meuse et au centre de Gestion.

20180723-017) Rifseep, correction délibération du 19 mars 2018 :

Arrêté d'adhésion du corps des adjoints techniques du 16 juin 2017 et non pas du 1^{er} janvier 2017 comme indiqué dans la délibération du 19 mars 2018.

20180723-018) Renouvellement convention occupation domaine public communal :

Suite à l'autorisation donnée en 2016 à l'association la Galerie de l'Abbaye pour l'occupation du domaine public communal, vu que cette autorisation est reconductible tous les ans sur décision du conseil, l'association La Galerie de l'Abbaye est autorisée à occuper le domaine public communal devant l'immeuble situé au 2 Place Centrale à Beaulieu en Argonne, sur une longueur de 6 mètres à partir de la limite du N°1 Place Centrale sur une largeur de 2 mètres, en laissant une bande de 1m40 pour permettre l'accès du Pressoir aux personnes à mobilité réduite. Cette bande sera laissée libre contre la bordure entourant le monument aux morts.

Surface : 12 M2

Redevance de l'occupation du domaine public communal : 110 euros l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre (forfait, pas de prorata).

Reconduction : sur décision du conseil municipal

Durée : un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Restrictions : interdiction de poser un plancher, interdiction de fixer des éléments dans le sol, stationnement des véhicules interdit.

Après délibération, le conseil vote avec 2 abstentions et 3 pour, la reconduction de l'autorisation de l'occupation du domaine public communal, la taxe sera de 110 euros pour l'année 2018 pour 12 M2 (somme forfaitaire pas de prorata).

20180723-019) Travaux forestiers :

160m3 de bois à exploiter, dépenses entre 3000 et 4000 euros
Recettes entre 16000 et 18000 euros.

20180723-020) Travaux chemin piétonnier du monument aux morts :

Le Maire présente à l'Assemblée un devis pour la réalisation d'un chemin piétonnier autour du monument aux morts, et dit qu'il faut délibérer afin de solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- o Confirme la réalisation des travaux
- o Accepte le plan de financement
- o Arrête le montant de cette étude à la somme de 12.728,50 € HT (15.274,20TTC).
- o Sollicite l'octroi de subventions
- o Autorise le Maire à faire toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous documents relatifs aux décisions précitées.
- o certifie que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution de travaux

Les subventions seront versées sur le compte de la commune, receveur principal, perception de BAR LE DUC

Adoption : 3 pour, 1 contre si pas de plots, 1 contre avec les plots empêchant le stationnement autour du monument

20180723-021) Brocante :

Pour le dimanche de la brocante, M. le Maire propose d'employer Cyrille Gadaut, l'agent communal.

Un devis est présenté pour l'achat de tee-shirt flochage dos Beaulieu pour les bénévoles de la Brocante.

Le conseil accepte ces deux propositions.

20180723-022) recensement communal :

Un mail sera envoyé aux habitants pour le recrutement d'un agent recenseur.
Diana Sauvignon est nommée coordonnatrice.

20180723-023) Lanterne :

Les lanternes seront vendues 25 euros en l'état, limitation à une lanterne par foyer

20180723-024) Divers :

- M. Jean-Claude Lehoucq a fait don d'une photo qui est exposée à la salle de convivialité, le conseil remercie vivement M. Lehoucq
- Des lots de 2 ampoules provenant de la Codécom seront distribués aux plus de 60 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire propose de lever la séance.
Prochaine réunion fixée fin septembre 2018 à 20h.